

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEL.2020.01.28-012 - Ouverture des crédits par anticipation du vote du budget.

L'an deux mille vingt, le vingt huit janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 3
- Absent : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2020

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE  
**19 FEV. 2020**  
Bureau du Courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	FLOIRAC Nicole
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	VINCE Bernard
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
CHARTIER Marie-Laetitia	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

**DEL.2020.01.28-012 - Ouverture des crédits par anticipation du vote du budget.**

**Rapporteur** : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu l'article L.1612-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Marchés publics en date du 15 janvier 2020 ;

Les dispositions de l'article L.1612-1 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales prévoient que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Au vu des procédures de mise en concurrence, il paraît opportun d'engager certaines opérations d'investissement au plus tôt, à savoir :

- Acquisition et pose de mobilier de signalisation pour un montant de 16 000 €.
- Réalisation des vestiaires sportifs et du club house du Tennis pour un montant de 460 000 €.
- Acquisition et installation d'équipements de vidéosurveillance pour un montant de 84 000 €.
- Réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs et pose de mats d'éclairage public pour un montant de 300 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX

Après en avoir délibéré

Pour : 24

Contre : /

Abstention(s) : 4 (Union Pour Parempuyre)

✚ **DÉCIDE** d'ouvrir les crédits dans la limite des montants suivants :

- Acquisition et pose de mobilier de signalisation pour un montant de 16 000 € (chapitre 2152).
- Réalisation des vestiaires sportifs et du club house du Tennis pour un montant de 460 000 € (chapitre 2313).
- Acquisition et installation d'équipements de vidéosurveillance pour un montant de 84 000 € (chapitre 2313).
- Réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs et pose de mats d'éclairage public pour un montant de 300 000 € (chapitre 2315).

✚ **DÉCIDE** que les crédits ouverts par anticipation du vote du budget seront intégralement repris dans le budget 2020.

✚ **AUTORISE** Madame le MAIRE à signer tout document afférent à ces opérations.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 28 janvier 2020

**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre

